

SOCIETE IVOIRIENNE DES TABACS

(SITAB)

**Société Anonyme avec Conseil d'Administration
au capital de 4 488 750 000 F CFA**

**Siège Social : BOUAKE – 01 BP 607 BOUAKE 01
RCCM CI-BKE-62-B-73**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la **SOCIETE IVOIRIENNE DES TABACS (SITAB)** sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **vendredi 23 mars 2012**, à **l'Hôtel PULLMAN**, à **onze (11) heures 00 GMT**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2011 et approbation des comptes dudit exercice.
2. Lecture et approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes.
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
4. Fixation des indemnités de fonction du Conseil d'Administration pour l'exercice 2012.
5. Fin de mandat de deux (2) Administrateurs – Examen du renouvellement.
6. Fin de mandat d'un des deux (2) Commissaires aux Comptes Titulaire et de son suppléant – Proposition de renouvellement.
7. Démission du Commissaire aux comptes suppléant du Cabinet DELOITTE et TOUCHE – Proposition de nomination d'un nouveau suppléant.
8. Pouvoirs à conférer.

Les propriétaires d'actions seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité et à condition que le transfert à leur nom de leurs actions ait été effectué cinq (05) jours au moins avant l'Assemblée.

Les pouvoirs des mandataires devront être déposés à l'Assemblée, en entrant en séance, ou adressés à la **SITAB - DIRECTION GENERALE - 01 BP 724 ABIDJAN 01**.

Les Actionnaires sont informés que les documents prescrits par la loi et les statuts sont tenus à leur disposition à l'adresse ci-dessus, pendant les quinze (15) jours qui précèdent la date de l'Assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION